

FCP de droit français

ARKEA ETHI-PATRIMOINE

RAPPORT ANNUEL
au 31 mars 2025

Société de Gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	18
3. Rapport de gestion	19
4. Informations réglementaires	21
5. Certification du Commissaire aux Comptes	33
6. Comptes de l'exercice	39
7. Annexe(s)	104
Information SFDR	105

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Eth-Patrimoine (P)

Code ISIN : FR0013215969

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Oranisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Mixte.

Durée : La date de création du produit est le 22/02/2017, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Arkéa Eth-Patrimoine est un fonds patrimonial géré de manière discrétionnaire. L'objectif de la part P du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à $\text{€STR} + 1,50 \%$ sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques. L'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4 %, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

L'indicateur de référence est $\text{€STR} + 1,50 \%$. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. La stratégie d'investissement consiste à constituer un portefeuille de titres sélectionnés selon les critères de l'analyse extra-financière (1) et selon un processus de gestion utilisant des analyses fondamentales et quantitatives (2).

1) La méthodologie d'analyse extra-financière - Concernant la sélection des sociétés (pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds), la méthodologie d'analyse extra-financière du fonds, combine trois filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative et éthique.

- Un premier filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Le second filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance. Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur. Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines. Exemples de critères de gouvernance : évaluation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, équité de traitement des parties prenantes, respect des actionnaires minoritaires etc, Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets, analyse du cycle de vie, émissions CO2, énergies renouvelables etc, Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs, dialogue avec les parties prenantes etc, Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés E sont exclus. Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion de 20% des entreprises de l'univers d'investissement.

- Un dernier filtre, éthique, permet d'exclure les valeurs qui ne satisfont pas à des critères éthiques inspirés des « Repères Ethiques » de l'Eglise Catholique. A titre d'exemple, les critères d'exclusion pris en compte lors de l'analyse extra-financière appliqués aux entreprises sont : services de santé ayant une activité en lien avec l'avortement, contenus pornographiques, jeux de hasard et d'argent, production et commercialisation de tabac, - Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70% de l'actif net du fonds), seul le filtre éthique est appliqué. A titre d'exemple, les critères d'exclusion sont les suivants : pays pratiquant la peine de mort, pays autorisant l'euthanasie active, le niveau de corruption élevé, l'absence de liberté de la presse. L'analyse extra-financière réalisée en amont fournit les éléments pour permettre le choix des titres du portefeuille. Toutefois, plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

2) La stratégie de gestion Le fonds sera investi au maximum à 30 % sur les marchés actions et au minimum à 70 % en instruments des marchés monétaire et obligataire et en OPC de taux. L'OPCVM pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net. L'investissement sur le marché actions des petites et moyennes capitalisations, en privilégiant les actions françaises, sera limité à 20 % de l'actif net. Les produits des marchés monétaire et obligataire seront majoritairement libellés en euro. Ils seront sélectionnés sur des signatures bénéficiant d'une notation des agences de notation (ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion) de catégorie Investment Grade. Par exception, le fonds pourra investir sur des titres spéculatifs (selon notations des agences ou notations équivalentes par analyse de la société de gestion) ou sur des titres non notés par les agences de notations, au maximum 10 % de l'actif net. Le fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen de toutes classifications. Il pourra recourir à des instruments dérivés en couverture des risques de taux, de change et de crédit, en exposition du risque de taux, et en cohérence avec la politique éthique du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré. Par ailleurs, afin de conforter la société de gestion sur ses choix d'investissement, celle-ci fait appel à l'expertise d'AMADEIS, conseiller en investissement financier. Les échanges se feront dans le cadre de réunions du « Comité de suivi », AMADEIS pourra ainsi formuler des avis en matière de pilotage tactique de l'allocation d'actifs, de sélection de supports et de considérations éthiques. Il est précisé que les avis délivrés ne lient pas les gestionnaires du portefeuille qui restent seuls décisionnaires de la construction du portefeuille. L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées. Le Fonds bénéficie du label ISR Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM s'adresse à une clientèle souhaitant une gestion patrimoniale qui vise, sur la durée de placement recommandée, à valoriser régulièrement le capital en recherchant des sources de rendement additionnelles par rapport aux instruments du marché obligataire et monétaire.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Affectation des sommes distribuables: capitalisation,

Durée de placement recommandée : 3 ans.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un OPC au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille. En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 337 €	7 347 €
	Rendement annuel moyen	-16,63%	-9,76%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 798 €	9 057 €
	Rendement annuel moyen	-12,02%	-3,25%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 973 €	9 987 €
	Rendement annuel moyen	-0,27%	-0,04%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 330 €	11 197 €
	Rendement annuel moyen	13,30%	3,84%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2019 et de 09/2022.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 07/2021 et de 07/2024.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2019 et de 01/2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	145 €	449 €
Incidence des coûts annuels**	1,45%	1,47% chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,43% avant déduction des coûts et de -0,04% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,33% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	133 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les cinq dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Ethi-Patrimoine (UI)

Code ISIN : FR001400IXA4

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Oranisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Mixte.

Durée : La date de création du produit est le 10/07/2023, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Arkéa Ethi-Patrimoine est un fonds patrimonial géré de manière discrétionnaire, L'objectif de la part UI du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à ESTR + 2 % sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques. L'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4 %, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

L'indicateur de référence est ESTR + 2 %. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion,

La stratégie d'investissement consiste à constituer un portefeuille de titres sélectionnés selon les critères de l'analyse extra-financière (1) et selon un processus de gestion utilisant des analyses fondamentales et quantitatives (2),

1) La méthodologie d'analyse extra-financière

- Concernant la sélection des sociétés (pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds), la méthodologie d'analyse extra-financière du fonds, combine trois filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative et éthique.

- Un premier filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Le second filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance, Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur, Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines, Exemples de critères de gouvernance : évaluation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, équité de traitement des parties prenantes, respect des actionnaires minoritaires etc, Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets, analyse du cycle de vie, émissions CO2, énergies renouvelables etc, Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs, dialogue avec les parties prenantes etc, Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons, Les émetteurs notés E sont exclus, Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion de 20% des entreprises de l'univers d'investissement.

- Un dernier filtre, éthique, permet d'exclure les valeurs qui ne satisfont pas à des critères éthiques inspirés des « Repères Ethiques » de l'Eglise Catholique, A titre d'exemple, les critères d'exclusion pris en compte lors de l'analyse extra-financière appliqués aux entreprises sont : services de santé ayant une activité en lien avec l'avortement, contenus pornographiques, jeux de hasard et d'argent, production et commercialisation de tabac.

- Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), seul le filtre éthique est appliqué, A titre d'exemple, les critères d'exclusion sont les suivants : pays pratiquant la peine de mort, pays autorisant l'euthanasie active, le niveau de corruption élevé, l'absence de liberté de la presse.

L'analyse extra-financière réalisée en amont fournit les éléments pour permettre le choix des titres du portefeuille, Toutefois, plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées, L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises, La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

2) La stratégie de gestion

Le fonds sera investi au maximum à 30 % sur les marchés actions et au minimum à 70 % en instruments des marchés monétaire et obligataire et en OPC de taux, L'OPCVM pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net, L'investissement sur le marché actions des petites et moyennes capitalisations, en privilégiant les actions françaises, sera limité à 20 % de l'actif net. Les produits des marchés monétaire et obligataire seront majoritairement libellés en euro, Ils seront sélectionnés sur des signatures bénéficiant d'une notation des agences de notation (ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion) de catégorie Investment Grade. Par exception, le fonds pourra investir sur des titres spéculatifs (selon notations des agences ou notations équivalentes par analyse de la société de gestion) ou sur des titres non notés par les agences de notations, au maximum 10 % de l'actif net, Le fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen de toutes classifications, Il pourra recourir à des instruments dérivés en couverture des risques de taux, de change et de crédit, en exposition du risque de taux, et en cohérence avec la politique éthique du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière, Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré. Par ailleurs, afin de conforter la société de gestion sur ses choix d'investissement, celle-ci fait appel à l'expertise d'AMADEIS, conseiller en investissement financier, Les échanges se feront dans le cadre de réunions du « Comité de suivi », AMADEIS pourra ainsi formuler des avis en matière de pilotage tactique de l'allocation d'actifs, de sélection de supports et de considérations éthiques, Il est précisé que les avis délivrés ne lient pas les gestionnaires du portefeuille qui restent seuls décisionnaires de la construction du portefeuille, L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées. Le Fonds bénéficie du label ISR,

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM s'adresse à une clientèle souhaitant une gestion patrimoniale qui vise, sur la durée de placement recommandée, à valoriser régulièrement le capital en recherchant des sources de rendement additionnelles par rapport aux instruments du marché obligataire et monétaire.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Affectation des sommes distribuables: capitalisation.

Devise de libellé de la part : USD

Durée de placement recommandée : 3 ans.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur) tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement,

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

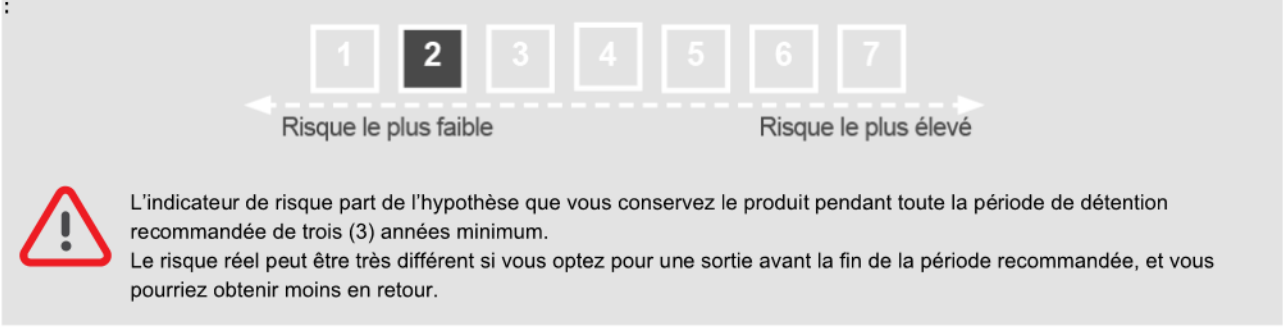
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un OPC au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille.

En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 924 €	6 990 €
	Rendement annuel moyen	-20,76%	-11,25%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 409 €	8 747 €
	Rendement annuel moyen	-15,91%	-4,37%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 555 €	9 646 €
	Rendement annuel moyen	-4,45%	-1,19%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 819 €	10 776 €
	Rendement annuel moyen	8,19%	2,52%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2019 et de 09/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 07/2021 et de 07/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2019 et de 01/2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	581 €	791 €
Incidence des coûts annuels**	5,81%	2,57% chaque année

* Période de détention recommandée.

0

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	70 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les dix dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Ethi-Patrimoine (B)

Code ISIN : FR0013516523

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Oranisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Mixte.

Durée : La date de création du produit est le 11/06/2020, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Arkéa Ethi-Patrimoine est un fonds patrimonial géré de manière discrétionnaire. L'objectif de la part B du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à ESTR +1,70 % sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques. L'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4 %, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

L'indicateur de référence est ESTR + 1,70 %. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

La stratégie d'investissement consiste à constituer un portefeuille de titres sélectionnés selon les critères de l'analyse extra-financière (1) et selon un processus de gestion utilisant des analyses fondamentales et quantitatives (2).

1) La méthodologie d'analyse extra-financière - Concernant la sélection des sociétés (pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds), la méthodologie d'analyse extra-financière du fonds, combine trois filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative et éthique,

- Un premier filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Le second filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance. Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur. Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines. Exemples de critères de gouvernance : évaluation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, équité de traitement des parties prenantes, respect des actionnaires minoritaires etc. Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets, analyse du cycle de vie, émissions CO2, énergies renouvelables etc. Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs, dialogue avec les parties prenantes etc. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés E sont exclus. Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion de 20% des entreprises de l'univers d'investissement.

- Un dernier filtre, éthique, permet d'exclure les valeurs qui ne satisfont pas à des critères éthiques inspirés des « Repères Ethiques » de l'Eglise Catholique. A titre d'exemple, les critères d'exclusion pris en compte lors de l'analyse extra-financière appliqués aux entreprises sont : services de santé ayant une activité en lien avec l'avortement, contenus pornographiques, jeux de hasard et d'argent, production et commercialisation de tabac. Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), seul le filtre éthique est appliqué. A titre d'exemple, les critères d'exclusion sont les suivants : pays pratiquant la peine de mort, pays autorisant l'euthanasie active, le niveau de corruption élevé, l'absence de liberté de la presse,

L'analyse extra-financière réalisée en amont fournit les éléments pour permettre le choix des titres du portefeuille. Toutefois, plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

2) La stratégie de gestion Le fonds sera investi au maximum à 30 % sur les marchés actions et au minimum à 70 % en instruments des marchés monétaire et obligataire et en OPC de taux. L'OPCVM pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net. L'investissement sur le marché actions des petites et moyennes capitalisations, en privilégiant les actions françaises, sera limité à 20 % de l'actif net. Les produits des marchés monétaire et obligataire seront majoritairement libellés en euro. Ils seront sélectionnés sur des signatures bénéficiant d'une notation des agences de notation (ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion) de catégorie Investment Grade. Par exception, le fonds pourra investir sur des titres spéculatifs (selon notations des agences ou notations équivalentes par analyse de la société de gestion) ou sur des titres non notés par les agences de notations, au maximum 10 % de l'actif net. Le fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen de toutes classifications. Il pourra recourir à des instruments dérivés en couverture des risques de taux, de change et de crédit, en exposition du risque de taux, et en cohérence avec la politique éthique du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré. Par ailleurs, afin de conforter la société de gestion sur ses choix d'investissement, celle-ci fait appel à l'expertise d'AMADEIS, conseiller en investissement financier. Les échanges se feront dans le cadre de réunions du « Comité de suivi », AMADEIS pourra ainsi formuler des avis en matière de pilotage tactique de l'allocation d'actifs, de sélection de supports et de considérations éthiques. Il est précisé que les avis délivrés ne lient pas les gestionnaires du portefeuille qui restent seuls décisionnaires de la construction du portefeuille. L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées. Le Fonds bénéficie du label ISR Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM s'adresse à une clientèle souhaitant une gestion patrimoniale qui vise, sur la durée de placement recommandée, à valoriser régulièrement le capital en recherchant des sources de rendement additionnelles par rapport aux instruments du marché obligataire et monétaire.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Affectation des sommes distribuables: capitalisation,

Durée de placement recommandée : 3 ans.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un OPC au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille. En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 399 €	7 832 €
	Rendement annuel moyen	-16,01%	-7,82%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 824 €	9 456 €
	Rendement annuel moyen	-11,76%	-1,85%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 964 €	9 951 €
	Rendement annuel moyen	-0,36%	-0,16%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 046 €	10 771 €
	Rendement annuel moyen	10,46%	2,51%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2019 et de 09/2022.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 07/2020 et de 07/2023.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2018 et de 11/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	115 €	354 €
Incidence des coûts annuels**	1,15%	1,17% chaque année

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,00% avant déduction des coûts et de -0,16% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,03% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	103 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les cinq dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Eth-Patrimoine (I)

Code ISIN : FR0013215944

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Oranisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Mixte.

Durée : La date de création du produit est le 22/02/2017, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Arkéa Eth-Patrimoine est un fonds patrimonial géré de manière discrétionnaire. L'objectif de la part I du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à €STR + 2 % sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques. L'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4 %, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

L'indicateur de référence est €STR + 2 %. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

La stratégie d'investissement consiste à constituer un portefeuille de titres sélectionnés selon les critères de l'analyse extra-financière (1) et selon un processus de gestion utilisant des analyses fondamentales et quantitatives (2).

1) La méthodologie d'analyse extra-financière

- Concernant la sélection des sociétés (pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds), la méthodologie d'analyse extra-financière du fonds, combine trois filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative et éthique.

- Un premier filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Le second filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance. Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur. Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines. Exemples de critères de gouvernance : évaluation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, équité de traitement des parties prenantes, respect des actionnaires minoritaires etc. Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets, analyse du cycle de vie, émissions CO2, énergies renouvelables etc. Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs, dialogue avec les parties prenantes etc. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés E sont exclus. Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion de 20% des entreprises de l'univers d'investissement.

- Un dernier filtre, éthique, permet d'exclure les valeurs qui ne satisfont pas à des critères éthiques inspirés des « Repères Éthiques » de l'Eglise Catholique. A titre d'exemple, les critères d'exclusion pris en compte lors de l'analyse extra-financière appliqués aux entreprises sont : services de santé ayant une activité en lien avec l'avortement, contenus pornographiques, jeux de hasard et d'argent, production et commercialisation de tabac.

- Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), seul le filtre éthique est appliqué. A titre d'exemple, les critères d'exclusion sont les suivants : pays pratiquant la peine de mort, pays autorisant l'euthanasie active, le niveau de corruption élevé, l'absence de liberté de la presse.

L'analyse extra-financière réalisée en amont fournit les éléments pour permettre le choix des titres du portefeuille. Toutefois, plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

2) La stratégie de gestion

Le fonds sera investi au maximum à 30 % sur les marchés actions et au minimum à 70 % en instruments des marchés monétaire et obligataire et en OPC de taux. L'OPCVM pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net. L'investissement sur le marché actions des petites et moyennes capitalisations, en privilégiant les actions françaises, sera limité à 20 % de l'actif net. Les produits des marchés monétaire et obligataire seront majoritairement libellés en euro. Ils seront sélectionnés sur des signatures bénéficiant d'une notation des agences de notation (ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion) de catégorie Investment Grade. Par exception, le fonds pourra investir sur des titres spéculatifs (selon notations des agences ou notations équivalentes par analyse de la société de gestion) ou sur des titres non notés par les agences de notations, au maximum 10 % de l'actif net. Le fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen de toutes classifications. Il pourra recourir à des instruments dérivés en couverture des risques de taux, de change et de crédit, en exposition du risque de taux, et en cohérence avec la politique éthique du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré. Par ailleurs, afin de conforter la société de gestion sur ses choix d'investissement, celle-ci fait appel à l'expertise d'AMADEIS, conseiller en investissement financier. Les échanges se feront dans le cadre de réunions du « Comité de suivi ». AMADEIS pourra ainsi formuler des avis en matière de pilotage tactique de l'allocation d'actifs, de sélection de supports et de considérations éthiques. Il est précisé que les avis délivrés ne lient pas les gestionnaires du portefeuille qui restent seuls décisionnaires de la construction du portefeuille. L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM s'adresse à une clientèle souhaitant une gestion patrimoniale qui vise, sur la durée de placement recommandée, à valoriser régulièrement le capital en recherchant des sources de rendement additionnelles par rapport aux instruments du marché obligataire et monétaire.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Affectation des sommes distribuables : capitalisation,

Durée de placement recommandée : 3 ans.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur) tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un OPC au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille. En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 339 €	7 357 €
	Rendement annuel moyen	-16,61%	-9,72%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 851 €	9 207 €
	Rendement annuel moyen	-11,49%	-2,72%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 058 €	10 153 €
	Rendement annuel moyen	0,58%	0,51%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 389 €	11 344 €
	Rendement annuel moyen	13,89%	4,29%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2019 et de 09/2022.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 02/2021 et de 02/2024.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2019 et de 01/2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	85 €	262 €
Incidence des coûts annuels**	0,85%	0,87% chaque année

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,37% avant déduction des coûts et de 0,51% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	73 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les dix dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Ethi-Patrimoine (EI)

Code ISIN : FR001400IX98

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce

PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Oranisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Mixte.

Durée : La date de création du produit est le 10/07/2023, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Arkéa Ethi-Patrimoine est un fonds patrimonial géré de manière discrétionnaire, L'objectif de la part EI du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à ESTR + 2 % sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques. L'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4 %, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

L'indicateur de référence est ESTR + 2 %. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion,

La stratégie d'investissement consiste à constituer un portefeuille de titres sélectionnés selon les critères de l'analyse extra-financière (1) et selon un processus de gestion utilisant des analyses fondamentales et quantitatives (2),

1) La méthodologie d'analyse extra-financière

- Concernant la sélection des sociétés (pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds), la méthodologie d'analyse extra-financière du fonds, combine trois filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative et éthique.

- Un premier filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Le second filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance, Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur, Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines, Exemples de critères de gouvernance : évaluation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, équité de traitement des parties prenantes, respect des actionnaires minoritaires etc, Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets, analyse du cycle de vie, émissions CO2, énergies renouvelables etc, Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs, dialogue avec les parties prenantes etc, Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons, Les émetteurs notés E sont exclus, Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion de 20% des entreprises du univers d'investissement.

- Un dernier filtre, éthique, permet d'exclure les valeurs qui ne satisfont pas à des critères éthiques inspirés des « Repères Ethiques » de l'Eglise Catholique, A titre d'exemple, les critères d'exclusion pris en compte lors de l'analyse extra-financière appliqués aux entreprises sont : services de santé ayant une activité en lien avec l'avortement, contenus pornographiques, jeux de hasard et d'argent, production et commercialisation de tabac.

- Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), seul le filtre éthique est appliqué, A titre d'exemple, les critères d'exclusion sont les suivants : pays pratiquant la peine de mort, pays autorisant l'euthanasie active, le niveau de corruption élevé, l'absence de liberté de la presse.

L'analyse extra-financière réalisée en amont fournit les éléments pour permettre le choix des titres du portefeuille, Toutefois, plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées, L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises, La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

2) La stratégie de gestion

Le fonds sera investi au maximum à 30 % sur les marchés actions et au minimum à 70 % en instruments des marchés monétaire et obligataire et en OPC de taux, L'OPCVM pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net, L'investissement sur le marché actions des petites et moyennes capitalisations, en privilégiant les actions françaises, sera limité à 20 % de l'actif net. Les produits des marchés monétaire et obligataire seront majoritairement libellés en euro, Ils seront sélectionnés sur des signatures bénéficiant d'une notation des agences de notation (ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion) de catégorie Investment Grade. Par exception, le fonds pourra investir sur des titres spéculatifs (selon notations des agences ou notations équivalentes par analyse de la société de gestion) ou sur des titres non notés par les agences de notations, au maximum 10 % de l'actif net, Le fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen de toutes classifications, Il pourra recourir à des instruments dérivés en couverture des risques de taux, de change et de crédit, en exposition du risque de taux, et en cohérence avec la politique éthique du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière, Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré. Par ailleurs, afin de conforter la société de gestion sur ses choix d'investissement, celle-ci fait appel à l'expertise d'AMADEIS, conseiller en investissement financier, Les échanges se feront dans le cadre de réunions du « Comité de suivi », AMADEIS pourra ainsi formuler des avis en matière de pilotage tactique de l'allocation d'actifs, de sélection de supports et de considérations éthiques, Il est précisé que les avis délivrés ne lient pas les gestionnaires du portefeuille qui restent seuls décisionnaires de la construction du portefeuille, L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM s'adresse à une clientèle souhaitant une gestion patrimoniale qui vise, sur la durée de placement recommandée, à valoriser régulièrement le capital en recherchant des sources de rendement additionnelles par rapport aux instruments du marché obligataire et monétaire.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Affectation des sommes distribuables: capitalisation.

Durée de placement recommandée : 3 ans.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur) tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement,

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années minimum.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un OPC au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille.

En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 922 €	6 990 €
	Rendement annuel moyen	-20,78%	-11,25%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 409 €	8 747 €
	Rendement annuel moyen	-15,91%	-4,37%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 555 €	9 645 €
	Rendement annuel moyen	-4,45%	-1,20%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 820 €	10 776 €
	Rendement annuel moyen	8,20%	2,52%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2019 et de 09/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 02/2021 et de 02/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2019 et de 01/2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	581 €	791 €
Incidence des coûts annuels**	5,81%	2,57% chaque année

* Période de détention recommandée.

0

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	70 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les cinq dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01/01/2025 : Changement de société de gestion intra-groupe – absorption de FEDERAL FINANCE GESTION par SCHELCHER PRINCE GESTION, qui deviendra ARKEA ASSET MANAGEMENT.

27/01/2025 : Changement de nom Federal Ethi-patrimoine devient Arkéa Ethi-Patrimoine.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement du fonds :

Marchés Monétaires et Obligataires :

À la fin de 2024, les rendements obligataires américains, après une hausse significative en octobre, se replient progressivement. Ce mouvement est en réponse à des ajustements des attentes des investisseurs concernant la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed). La nomination de Scott Bessent au Trésor est accueillie positivement, malgré les incertitudes liées aux menaces de droits de douane de Donald Trump. Les taux directeurs de la Fed sont anticipés à un niveau relativement stable, bien que les investisseurs estiment que sa capacité à les abaisser davantage en 2025 est limitée.

En Europe, les rendements obligataires augmentent également, influencés par les taux américains et un contexte économique morose. La Banque centrale européenne (BCE) procède à des baisses de taux en décembre 2024, mais adopte une politique monétaire moins accommodante au fil du temps. Les notes souveraines de certains pays, comme la France, subissent des dégradations dans ce contexte difficile.

Marchés Actions :

Au cours de la période suivant l'élection de Trump, les actions américaines surperforment leurs homologues européens, soutenues par un optimisme lié à la nouvelle administration et à des perspectives de croissance. Cependant, ce dynamisme est affecté par des incertitudes géopolitiques et commerciales, entraînant des baisses significatives des indices boursiers américains, en particulier en février 2025, lorsque les craintes d'un ralentissement de l'activité se matérialisent.

Les marchés européens, bien que moins performants, montrent des signes de résilience. Des secteurs comme la défense bénéficient d'augmentations prévues des dépenses militaires. Malgré des baisses en mars 2025, les indices européens affichent des performances globales plus favorables comparées aux indices américains depuis le début de l'année.

Tendances Économiques Générales :

Les tensions commerciales et les préoccupations concernant l'inflation compliquent la tâche des banquiers centraux, qui doivent équilibrer la croissance économique et les pressions inflationnistes. Les prévisions de croissance sont révisées à la baisse, tandis que les anticipations concernant l'évolution des taux directeurs des banques centrales reflètent une attente de réductions futures.

Sur la période considérée (du 31/03/2023 au 31/03/2024), les performances du fonds ont été les suivantes :

Fonds	Code ISIN	Performance Part	Performance Bench	Ecart
ARKÉA ETHI-PATRIMOINE I	FR0013215944	3.62%	5.63%	-2.01%
ARKÉA ETHI-PATRIMOINE P	FR0013215969	3.00%	5.09%	-2.09%
ARKÉA ETHI-PATRIMOINE B	FR0013516523	3.31%	5.30%	-2.00%
ARKÉA ETHI-PATRIMOINE UI	FR001400IXA4	3.60%	5.65%	-2.04%
ARKÉA ETHI-PATRIMOINE EI	FR001400IX98	3.62%	5.63%	-2.01%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
JEFFERIES FINANCIAL GROUP 3.875% 16-04-26	2 598 336,00	2 620 439,10
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.5% 15-02-35	4 993 204,61	
Arkea Support Monetaire SI	2 250 365,21	2 254 051,25
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 15-11-30	3 732 266,30	
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	1 578 263,45	1 573 157,04
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.5% 15-04-30	1 795 464,00	1 305 267,18
BK AMERICA 3.261% 28-01-31	1 400 000,00	1 406 045,40
PERNOD RICARD 3.25% 03-03-32	1 597 232,00	898 200,00
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	1 328 694,41	1 044 272,23
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 3.75% 27-09-29	1 172 822,04	1 192 554,82

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 6 503 420,00

- o Change à terme :
- o Future : 6 503 420,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO₂), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

« Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en oeuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'être du Groupe Crédit Mutuel Arkea et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :

- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkea. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :

- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en oeuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkea qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
- b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
- c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkea.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse

être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).

S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.

La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :

a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.

b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :

$$D = \text{Min} (50\% * B ; \text{max} (0 ; 80\% * (B - 37.000 \text{ €}))$$

Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.

D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :

Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération mise en oeuvre doit respecter :

- a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
- b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10

I. - Lorsqu'elle définit et met en oeuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en oeuvre ;

4° La mise en oeuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.

La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce

pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2

I. - Lorsqu'elle définit et met en oeuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en oeuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4° La mise en oeuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 ° En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management ...)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché ...;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines ...)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management ...);
- Mise en oeuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)...
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management...)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	4 342 279
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	3 870 142

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation
abondement bonification

**Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés
CDI)**

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT

1 Allée Louis Lichou

29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP ARKEA ETHI-PATRIMOINE (Ex FEDERAL ETHI-PATRIMOINE)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCP ARKEA ETHI-PATRIMOINE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP ARKEA ETHI-PATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ARKEA ETHI-PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

30/7/2025

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	20 228 827,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 228 827,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	58 990 727,46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 990 727,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 431 351,06
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	2 431 351,06
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	169 850,00
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	81 820 755,84
Créances et comptes d'ajustement actifs	307 515,48
Comptes financiers	633 396,45
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	940 911,93
Total de l'actif I+II	82 761 667,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	76 753 331,47
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 742 148,24
Capitaux propres I	79 495 479,71
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	79 495 479,71
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	169 850,00
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	169 850,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 096 338,06
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	3 096 338,06
Total Passifs : I+II+III+IV	82 761 667,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	573 454,64
Produits sur obligations	1 353 197,36
Produits sur titres de créances	12 233,20
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	27 726,36
Sous-total produits sur opérations financières	1 966 611,56
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-6 096,82
Sous-total charges sur opérations financières	-6 096,82
Total revenus financiers nets (A)	1 960 514,74
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-582 338,60
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-582 338,60
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 378 176,14
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-900,99
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 377 275,15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	2 155 237,71
Frais de transactions externes et frais de cession	-41 504,45
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 113 733,26
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-110 002,70
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 003 730,56

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 013 211,18
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	1 444,45
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 011 766,73
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	372 909,26
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-638 857,47
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	2 742 148,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à €STR + 2% pour la part I, €STR + 2% pour la part EI, €STR + 2% pour la part UI, €STR + 1,70% pour la part B et €STR + 1.50% pour la part P, sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les principes de l'ISR par application simultanée de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques.

Par ailleurs, l'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4%, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	70 224 443,26	88 052 163,71	89 569 588,67	98 990 685,44	79 495 479,71
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE A en EUR					
Actif net	26 001 929,06				
Nombre de titres	24 100,089				
Valeur liquidative unitaire	1 078,91				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,07				
Capitalisation unitaire sur revenu	2,40				
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B en EUR					
Actif net	284 563,18	1 709 693,38	1 670 724,43	1 487 539,15	1 536 701,28
Nombre de titres	268,007	1 653,007	1 653,007	1 385,100	1 385,100
Valeur liquidative unitaire	1 061,77	1 034,29	1 010,71	1 073,95	1 109,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,96	8,35	-41,09	-0,20	28,02
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,49	1,44	0,53	13,26	16,41
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI en EUR					
Actif net				3 222 457,43	3 496 122,85
Nombre de titres				3 033,839	3 176,562
Valeur liquidative unitaire				1 062,17	1 100,59
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				8,93	27,73
Capitalisation unitaire sur revenu				8,78	19,53
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I en EUR					
Actif net	40 837 348,66	76 599 011,13	75 535 900,09	80 751 120,98	69 541 015,98
Nombre de titres	37 850,416	72 664,543	73 107,724	73 334,613	60 949,027
Valeur liquidative unitaire	1 078,91	1 054,14	1 033,21	1 101,13	1 140,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,07	8,50	-41,95	-0,32	28,74
Capitalisation unitaire sur revenu	2,39	4,73	3,60	16,69	20,25

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P en EUR					
Actif net	3 100 602,36	9 743 459,20	12 362 964,15	13 528 607,45	4 920 644,76
Nombre de titres	29 205,487	94 434,617	122 986,329	127 034,729	44 862,904
Valeur liquidative unitaire	106,16	103,17	100,52	106,49	109,68
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,29	0,84	-4,09	-0,03	2,77
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,27	-0,10	-0,24	1,01	1,29
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI en USD					
Actif net en USD				1 037,26	1 074,63
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD				1 037,26	1 074,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR				8,08	25,27
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR				8,26	17,20

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation des instruments financiers

- Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu lié à la place de cotation d'achat et à défaut, de leur marché principal. Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.
- Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.
- Les obligations sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base d'un prix de milieu de marché. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN.

En cas d'absence de cours sur la source BGN, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

- Les obligations non cotées sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des modèles et données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.
- Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains sont valorisées en *Mark-to-Market*, sur la base du *BID*, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Les autres titres de créances négociables (NEU CP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NEU MTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread de rachat) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'€STR ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un *spread* représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le *spread* se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général €STR ou EURIBOR 3 mois.

Les *spreads* de rachat sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché. Afin de contribuer à ces spreads, différents canaux d'informations sont disponibles. Ces sources sont hiérarchisées selon l'ordre suivant :

1. Grille des “émetteurs significatifs”

- Source tchat Bloomberg – Broker
- Liste définie par VRM conjointement avec la gestion revue à minima mensuellement.

2. ECPX

3. Matrice “proxy” tenant compte de la décomposition sectorielle et rating crédit.

4. Cas spécifique des NEU MTN ayant une date de maturité résiduelle à 1 an, si non présent dans la liste des émetteurs significatifs, alors réception par mail des éléments de valorisation de la part des brokers.

- Les billets à ordre et titres participatifs et titres associatifs sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement majoré des intérêts courus sauf en cas de dépréciation manifeste.

- Les parts ou actions d'OPC y compris les Trackers

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

- Les instruments financiers à terme

- Les instruments financiers à terme listés : les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

- Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré : le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

- Les dépôts à termes

Les dépôts à terme sont valorisés comme étant la somme des montants déposés majorés des intérêts courus.

- Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

- Informations complémentaires :

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249).

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Description de méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuilles nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au Fonds.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part I 0,80 % TTC maximum
		Part EI 0,80% TTC maximum
		Part UI 0,80% TTC maximum
		Part B 1,10% TTC maximum
		Part P 1,30 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		1 % TTC maximum
Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
- Dépositaire		
- Société de gestion		0 à 0,10 % TTC maximum, selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les frais de fonctionnement et autres services sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05. Ils comprennent : les frais d'enregistrement et de référencement du Fonds, les frais d'information clients et distributeurs, les frais des données, les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité,..., les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, les frais opérationnels ainsi que les frais liés à la connaissance client. Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Fonds, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

** Compte tenu du fait que le Fonds n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P	Capitalisation	Capitalisation
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I	Capitalisation	Capitalisation
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI	Capitalisation	Capitalisation
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B	Capitalisation	Capitalisation
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	98 990 685,44
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	13 743 106,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-35 718 455,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 378 176,14
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 113 733,26
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 011 766,73
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	79 495 479,71

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 385,100	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI		
Parts souscrites durant l'exercice	427,201	451 768,25
Parts rachetées durant l'exercice	-284,478	-312 264,25
Solde net des souscriptions/rachats	142,723	139 504,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 176,562	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I		
Parts souscrites durant l'exercice	10 791,670	12 252 377,93
Parts rachetées durant l'exercice	-23 177,256	-25 652 421,72
Solde net des souscriptions/rachats	-12 385,586	-13 400 043,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 949,027	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P		
Parts souscrites durant l'exercice	9 660,462	1 038 960,63
Parts rachetées durant l'exercice	-91 832,287	-9 753 769,24
Solde net des souscriptions/rachats	-82 171,825	-8 714 808,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44 862,904	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ARKEA ETHI- PATRIMOINE B FR0013516523	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 536 701,28	1 385,100	1 109,45
ARKEA ETHI- PATRIMOINE EI FR001400IX98	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 496 122,85	3 176,562	1 100,59
ARKEA ETHI- PATRIMOINE I FR0013215944	Capitalisation	Capitalisation	EUR	69 541 015,98	60 949,027	1 140,97
ARKEA ETHI- PATRIMOINE P FR0013215969	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 920 644,76	44 862,904	109,68
ARKEA ETHI- PATRIMOINE UI FR001400IXA4	Capitalisation	Capitalisation	USD	1 074,63	1,000	1 074,63

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	20 228,83	8 890,94	5 992,30	2 435,25	1 980,57	695,54
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-3 632,30	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	16 596,53					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	58 990,72	58 990,72			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	633,40				633,40
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-2 871,12			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		56 119,60			633,40

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations			800,13	2 618,76	17 405,50	30 730,55	7 435,78
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	633,40						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures					-2 355,80	-515,32	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	633,40		800,13	2 618,76	15 049,70	30 215,23	7 435,78

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées		105,76			
Obligations et valeurs assimilées	728,07				
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	105,79		55,77		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	833,86	105,76	55,77		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	48 944,37	8 838,93	1 207,43
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	48 944,37	8 838,93	1 207,43

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	6 448,68
	Dépôts de garantie en espèces	283 066,80
	Coupons et dividendes en espèces	18 000,00
Total des créances		307 515,48
Dettes		
	Achats à règlement différé	2 948 485,17
	Frais de gestion fixe	143 954,25
	Autres dettes	3 898,64
Total des dettes		3 096 338,06
Total des créances et des dettes		-2 788 822,58

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	15 284,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 627,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	471 033,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	70 385,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme	FR0010207548	ARKEA GLOBAL GREEN BONDS I	 1 063 807,86 1 063 807,86
Total des titres du groupe			1 063 807,86

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	1 377 275,15
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 377 275,15
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 377 275,15

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	22 737,49
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	22 737,49
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	22 737,49
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	22 737,49
Total	22 737,49
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	62 050,15
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	62 050,15
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	62 050,15
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	62 050,15
Total	62 050,15
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	1 234 232,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 234 232,38
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 234 232,38
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 234 232,38
Total	1 234 232,38
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	58 237,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	58 237,93
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	58 237,93
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	58 237,93
Total	58 237,93
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	17,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	17,20
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	17,20
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	17,20
Total	17,20
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 003 730,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 003 730,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 003 730,56

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	38 813,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	38 813,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	38 813,72
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	38 813,72
Total	38 813,72
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	88 091,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	88 091,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	88 091,24
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	88 091,24
Total	88 091,24
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 752 214,12
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 752 214,12
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 752 214,12
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 752 214,12
Total	1 752 214,12
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	124 586,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	124 586,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	124 586,21
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	124 586,21
Total	124 586,21
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	25,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	25,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	25,27
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	25,27
Total	25,27
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			20 228 827,32	25,45
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 228 827,32	25,45
Assurance			1 527 798,30	1,92
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 305	811 590,50	1,02
AXA SA	EUR	10 787	425 007,80	0,53
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	500	291 200,00	0,37
Automobiles			471 519,75	0,59
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	5 120	277 452,80	0,35
RENAULT SA	EUR	4 169	194 066,95	0,24
Banques commerciales			1 548 694,39	1,95
BNP PARIBAS	EUR	9 580	736 797,80	0,93
ING GROEP NV	EUR	15 341	275 984,59	0,35
UNICREDIT SPA	EUR	10 400	535 912,00	0,67
Composants automobiles			159 625,40	0,20
FERRARI NV	EUR	407	159 625,40	0,20
Construction et ingénierie			392 977,70	0,49
VINCI SA	EUR	3 379	392 977,70	0,49
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			580 608,00	0,73
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	16 800	580 608,00	0,73
Distribution spécialisée			546 256,90	0,69
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	11 914	546 256,90	0,69
Divertissement			132 611,70	0,17
VIVENDI SE	EUR	48 100	132 611,70	0,17
Electricité			517 924,98	0,65
IBERDROLA SA	EUR	34 667	517 924,98	0,65
Equipements électriques			1 224 668,25	1,54
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 811	1 224 668,25	1,54
Equipements et fournitures médicaux			477 720,00	0,60
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 800	477 720,00	0,60
Gestion immobilière et développement			64 896,00	0,08
VONOVIA SE	EUR	2 600	64 896,00	0,08
Grands magasins et autres			237 355,63	0,30
PROSUS NV	EUR	5 575	237 355,63	0,30
Hôtels, restaurants et loisirs			100 536,00	0,13
ACCOR SA	EUR	2 400	100 536,00	0,13
Logiciels			2 090 353,20	2,63
SAP SE	EUR	8 553	2 090 353,20	2,63

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Machines			622 965,00	0,78
VALLOUREC SA	EUR	35 700	622 965,00	0,78
Marchés de capitaux			1 150 611,40	1,45
BANCO SANTANDER SA	EUR	147 900	916 388,40	1,16
NORDEA BANK ABP	EUR	19 900	234 223,00	0,29
Media			612 779,15	0,77
CANAL+ SADIR	GBP	48 100	105 758,50	0,13
HAVAS BV	EUR	48 100	63 251,50	0,08
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	48 100	66 450,15	0,08
PUBLICIS GROUPE	EUR	4 350	377 319,00	0,48
Producteur et commerce d'énergie indépendants			817 553,52	1,03
AIR LIQUIDE SA	EUR	4 668	817 553,52	1,03
Produits de soins personnels			545 474,35	0,69
L'OREAL	EUR	1 591	545 474,35	0,69
Produits pour l'industrie du bâtiment			575 600,90	0,72
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	6 277	575 600,90	0,72
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 549 906,88	1,95
ASML HOLDING NV	EUR	2 109	1 278 054,00	1,61
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	8 944	271 852,88	0,34
Services de télécommunication diversifiés			1 154 788,12	1,45
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	33 746	1 154 788,12	1,45
Services financiers diversifiés			1 030 170,60	1,30
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 786	1 030 170,60	1,30
Textiles, habillement et produits de luxe			2 095 431,20	2,64
HERMES INTERNATIONAL	EUR	282	679 902,00	0,86
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 476	1 415 529,20	1,78
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			58 990 727,46	74,20
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			58 990 727,46	74,20
Assurance			647 266,79	0,81
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	700 000	647 266,79	0,81
Automobiles			1 112 389,92	1,40
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	500 000	515 383,70	0,65
VOLVO CAR AB 4.75% 08-05-30	EUR	569 000	597 006,22	0,75
Banques commerciales			11 138 616,53	14,01
BANCO BPM 3.375% 21-01-30 EMTN	EUR	500 000	504 352,53	0,63
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	700 000	776 982,50	0,98
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	600 000	622 433,01	0,78
BANKINTER 3.5% 10-09-32	EUR	900 000	915 377,98	1,15
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	700 000	742 280,19	0,93
BK AMERICA 3.485% 10-03-34	EUR	600 000	587 082,62	0,74
BPER BANCA 4.25% 20-02-30 EMTN	EUR	600 000	624 791,38	0,79

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA 4.125% 18-03-35 EMTN	EUR	800 000	802 868,16	1,01
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	600 000	578 862,45	0,73
CAIXABANK 6.25% PERP	EUR	600 000	606 240,33	0,76
ING GROEP NV 3.5% 03-09-30	EUR	600 000	614 611,73	0,77
NOVO BAN 3.375% 22-01-31 EMTN	EUR	500 000	499 291,30	0,63
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	300 000	307 022,45	0,39
RCI BANQUE 3.875% 30-09-30	EUR	483 000	496 552,62	0,62
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	200 000	213 408,97	0,27
TORONTO DOMINION BANK 3.631% 13-12-29	EUR	667 000	682 012,66	0,86
UNICREDIT 4.3% 23-01-31 EMTN	EUR	1 500 000	1 564 445,65	1,97
Boissons			685 192,36	0,86
PERNOD RICARD 3.25% 03-03-32	EUR	700 000	685 192,36	0,86
Compagnies aériennes			794 215,38	1,00
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	300 000	319 644,80	0,40
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	400 000	474 570,58	0,60
Composants automobiles			314 830,07	0,40
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	300 000	314 830,07	0,40
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 168 539,29	1,47
KRAFT HEINZ FOODS 3.25% 15-03-33	EUR	1 200 000	1 168 539,29	1,47
Electricité			504 174,55	0,63
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 21-07-31	EUR	500 000	504 174,55	0,63
Equipements et instruments électroniques			800 130,08	1,01
EUTELT 2.0% 02-10-25	EUR	800 000	800 130,08	1,01
Finances			400 667,36	0,50
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.454% 27-11-32	EUR	400 000	400 667,36	0,50
Gestion et promotion immobilière			678 504,12	0,85
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	250 000	240 410,70	0,30
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	400 000	438 093,42	0,55
Gestion immobilière et développement			625 111,60	0,79
CTP NV 4.75% 05-02-30 EMTN	EUR	600 000	625 111,60	0,79
Hôtels, restaurants et loisirs			1 276 394,49	1,61
ACCOR 3.5% 04-03-33 EMTN	EUR	1 000 000	973 870,82	1,23
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	300 000	302 523,67	0,38
Logiciels			1 724 912,50	2,17
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	600 000	625 864,00	0,79
GETLINK 4.125% 15-04-30	EUR	1 100 000	1 099 048,50	1,38
Marchés de capitaux			3 771 639,46	4,74
ELM BV FOR JULIUS BAER GROUP 3.875% 13-09-29	EUR	1 000 000	1 032 934,04	1,30
MORGAN STANLEY 3.79% 21-03-30	EUR	1 000 000	1 020 011,03	1,28
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	400 000	399 624,33	0,50
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30-05-30	EUR	800 000	860 466,74	1,08
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20-02-28	EUR	500 000	458 603,32	0,58

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Médias et services interactifs			354 955,90	0,45
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.302% 17-01-30	EUR	350 000	354 955,90	0,45
Métaux et minerais			811 451,37	1,02
ERAMET 6.5% 30-11-29	EUR	500 000	510 544,55	0,64
NORSK HYDRO AS 3.625% 23-01-32	EUR	300 000	300 906,82	0,38
Pétrole et gaz			1 514 231,43	1,90
ITALGAS 2.875% 06-03-30 EMTN	EUR	800 000	789 309,37	0,99
NESTE OYJ 3.875% 21-05-31 EMTN	EUR	700 000	724 922,06	0,91
Produits alimentaires			831 662,65	1,05
BARRY CAL 4.25% 19-08-31	EUR	400 000	405 770,16	0,51
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	400 000	425 892,49	0,54
Produits de soins personnels			1 204 960,52	1,52
L OREAL S A 2.875% 06-11-31	EUR	1 200 000	1 204 960,52	1,52
Produits pharmaceutiques			402 203,95	0,51
ITM ENTREPRISES 4.125% 29-01-30	EUR	400 000	402 203,95	0,51
Services aux collectivités			19 854 743,19	24,96
EUROPEAN UNION 3.375% 04-10-38	EUR	3 800 000	3 796 252,58	4,78
EUROPEAN UNION 3.375% 04-11-42	EUR	2 100 000	2 042 507,03	2,57
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.5% 15-04-30	EUR	500 000	505 490,75	0,64
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	2 000 000	1 767 880,00	2,22
ICELAND GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 21-03-34	EUR	510 000	520 753,70	0,66
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.65% 01-08-35	EUR	1 000 000	990 779,72	1,25
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 15-11-30	EUR	3 500 000	3 714 265,17	4,67
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.5% 15-02-35	EUR	5 050 000	4 975 788,74	6,23
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.875% 11-07-32	EUR	1 550 000	1 541 025,50	1,94
Services aux entreprises			412 780,79	0,52
PLUXEE NV 3.5% 04-09-28	EUR	400 000	412 780,79	0,52
Services aux professionnels			598 697,33	0,75
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.0% 25-05-34	EUR	800 000	598 697,33	0,75
Services de télécommunication diversifiés			1 410 318,21	1,77
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	630 000	682 256,84	0,86
VERIZON COMMUNICATION 3.875% 08-02-29	USD	800 000	728 061,37	0,91
Services financiers diversifiés			3 539 643,85	4,45
AMERICAN HONDA FIN 3.95% 19-03-32	EUR	1 000 000	1 008 553,63	1,27
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	400 000	391 088,27	0,49
DSV FINANCE BV 3.25% 06-11-30	EUR	300 000	302 891,71	0,38
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	EUR	500 000	466 711,44	0,59
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	800 000	854 325,48	1,07
WPP FINANCE 2013 3.625% 12-09-29	EUR	500 000	516 073,32	0,65
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			610 117,15	0,77
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	400 000	421 723,42	0,53
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	200 000	188 393,73	0,24

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés commerciales et de distribution			784 031,51	0,99
LOXAM SAS 4.25% 15-02-30	EUR	500 000	498 369,72	0,63
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	300 000	285 661,79	0,36
Transport maritime			203 224,34	0,26
AP MOELLER MAERSK AS 3.75% 05-03-32	EUR	200 000	203 224,34	0,26
Transport routier et ferroviaire			815 120,77	1,03
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.375% 23-09-30	EUR	800 000	815 120,77	1,03
TITRES D'OPC			2 431 351,06	3,06
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			2 431 351,06	3,06
Gestion collective			2 431 351,06	3,06
ARKEA GLOBAL GREEN BONDS I	EUR	8,077	1 063 807,86	1,34
BlueOrchard Microfinance Fund N USD	USD	96	1 367 543,20	1,72
Total			81 650 905,84	102,71

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0625	-70	147 450,00		-3 632 300,00
Sous-total 1.		147 450,00		-3 632 300,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		147 450,00		-3 632 300,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0625	-20	22 400,00		-2 355 800,00
EURO BUND 0625	-4		-3 840,00	-515 320,00
Sous-total 1.		22 400,00	-3 840,00	-2 871 120,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		22 400,00	-3 840,00	-2 871 120,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	81 650 905,84
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	147 450,00
Total instruments financiers à terme - taux	18 560,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	940 911,93
Autres passifs (-)	-3 262 348,06
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	79 495 479,71

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE B	EUR	1 385,100	1 109,45
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE EI	EUR	3 176,562	1 100,59
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE I	EUR	60 949,027	1 140,97
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE P	EUR	44 862,904	109,68
Part ARKEA ETHI-PATRIMOINE UI	USD	1,000	1 074,63

FEDERAL ETHI-PATRIMOINE

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	96 119 729,04	91 791 304,05
Actions et valeurs assimilées	24 834 328,26	23 088 171,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 834 328,26	23 088 171,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	68 608 791,04	64 326 931,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 608 791,04	64 326 931,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 329 564,74	3 557 395,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 329 564,74	3 557 395,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	347 045,00	818 805,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	347 045,00	818 805,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 332 594,86	687 089,00
Opérations de change à terme de devises	1 780 065,08	0,00
Autres	552 529,78	687 089,00
COMPTES FINANCIERS	2 753 782,99	265 913,55
Liquidités	2 753 782,99	265 913,55
TOTAL DE L'ACTIF	101 206 106,89	92 744 306,60

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	97 593 805,87	92 973 482,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 320,26	-3 638 166,95
Résultat de l'exercice (a,b)	1 398 199,83	234 273,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	98 990 685,44	89 569 588,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	170 625,00	391 125,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	170 625,00	391 125,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	170 625,00	391 125,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 988 795,42	574 809,83
Opérations de change à terme de devises	1 800 000,00	0,00
Autres	188 795,42	574 809,83
COMPTES FINANCIERS	56 001,03	2 208 783,10
Concours bancaires courants	56 001,03	2 208 783,10
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	101 206 106,89	92 744 306,60

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0624	6 306 250,00	0,00
EURO STOXX 50 0623	0,00	7 456 750,00
Options		
ISE_/0923/P4000.0	0,00	4 427 241,30
EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4400	2 706 412,81	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0623	0,00	10 609 200,00
EURO BOBL 0624	9 460 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	45 173,59	14 975,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	658 299,16	365 681,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 431 440,20	549 237,47
Produits sur titres de créances	1 114,22	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 136 027,17	929 894,29
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	22 139,27	21 067,70
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	22 139,27	21 067,70
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 113 887,90	908 826,59
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	721 962,61	675 232,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 391 925,29	233 593,69
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 274,54	679,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 398 199,83	234 273,19

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation des instruments financiers

- Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

- Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

- Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

- Les Titres de Créances Négociables

☐ Les TCN souverains et les BTAN sont valorisés en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issus de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.

☐ Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

☐ Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

☐ Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'€STER ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

□ Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général €STER ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

- Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

- Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

- Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

- Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

□ Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

□ Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Description de méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;

- des commissions de mouvement facturées au FCP ;

- tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuilles nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part I 0,80 % TTC maximum
		Part EI 0,80 % TTC maximum
		Part UI 0,80 % TTC maximum
		Part B 1,10% TTC maximum
		Part P 1,30 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		1 % TTC maximum
Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement :		
- Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
- Société de gestion		0 à 0,10 % TTC maximum, selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Les frais de fonctionnement et autres services sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05. Ils comprennent : les frais d'enregistrement et de référencement du Fonds, les frais d'information clients et distributeurs, les frais des données, les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité,..., les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, les frais opérationnels ainsi que les frais à la connaissance client. Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Fonds, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

** Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20 % en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P	Capitalisation	Capitalisation
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B	Capitalisation	Capitalisation
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI	Capitalisation	Capitalisation
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	89 569 588,67	88 052 163,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 033 425,45	6 810 559,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 545 454,61	-3 537 728,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 941 658,01	945 788,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 832 022,60	-2 385 421,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	905 304,99	1 198 199,13
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 940 645,05	-3 297 824,83
Frais de transactions	-67 613,72	-59 792,47
Différences de change	-14 937,19	57 759,49
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 572 322,20	1 210 062,68
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 549 195,32	1 976 873,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 976 873,12	-766 810,44
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-22 866,00	342 230,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-167 045,00	-144 179,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	144 179,00	486 409,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 391 925,29	233 593,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	98 990 685,44	89 569 588,67

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	406 295,78	0,41
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 202 495,26	68,90
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	68 608 791,04	69,31
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	9 012 662,81	9,10
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	9 012 662,81	9,10
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	9 460 000,00	9,56
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	9 460 000,00	9,56

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	68 608 791,04	69,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 753 782,99	2,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 001,03	0,06
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	9 460 000,00	9,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	582 762,00	0,59	15 982 648,29	16,15	25 377 487,70	25,64	26 665 893,05	26,94
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 753 782,99	2,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	56 001,03	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 460 000,00	9,56	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	713 903,81	0,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 280 219,56	1,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	1 780 065,08	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	310 263,29	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	56 001,03	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 780 065,08
	Souscriptions à recevoir	2 812,03
	Dépôts de garantie en espèces	512 200,30
	Coupons et dividendes en espèces	37 517,45
TOTAL DES CRÉANCES		2 332 594,86
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 800 000,00
	Frais de gestion fixe	185 385,21
	Autres dettes	3 410,21
TOTAL DES DETTES		1 988 795,42
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		343 799,44

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 356,933	4 583 661,78
Parts rachetées durant l'exercice	-4 130,044	-4 407 827,83
Solde net des souscriptions/rachats	226,889	175 833,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 334,613	
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P		
Parts souscrites durant l'exercice	32 562,568	3 329 828,35
Parts rachetées durant l'exercice	-28 514,168	-2 868 353,45
Solde net des souscriptions/rachats	4 048,400	461 474,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	127 034,729	
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-267,907	-269 273,33
Solde net des souscriptions/rachats	-267,907	-269 273,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 385,100	
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI		
Parts souscrites durant l'exercice	3 033,839	3 119 031,49
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 033,839	3 119 031,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 033,839	
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	903,83
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	903,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	538 177,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	163 671,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 700,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 409,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 049 345,18
	FR0010207548	FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I	1 049 345,18
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 049 345,18

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 398 199,83	234 273,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 398 199,83	234 273,19

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 224 260,85	263 401,25
Total	1 224 260,85	263 401,25

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	128 910,29	-30 020,24
Total	128 910,29	-30 020,24

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 369,69	892,18
Total	18 369,69	892,18

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	26 650,74	0,00
Total	26 650,74	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8,26	0,00
Total	8,26	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 320,26	-3 638 166,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 320,26	-3 638 166,95

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-23 703,77	-3 066 965,11
Total	-23 703,77	-3 066 965,11

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 456,34	-503 277,17
Total	-4 456,34	-503 277,17

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-285,06	-67 924,67
Total	-285,06	-67 924,67

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	27 116,83	0,00
Total	27 116,83	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8,08	0,00
Total	8,08	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	52 913 797,63	70 224 443,26	88 052 163,71	89 569 588,67	98 990 685,44
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE A en EUR					
Actif net	18 637 576,86	26 001 929,06	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	19 441,006	24 100,089	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	958,67	1 078,91	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,55	13,07	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1,48	2,40	0,00	0,00	0,00
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I en EUR					
Actif net	33 363 505,91	40 837 348,66	76 599 011,13	75 535 900,09	80 751 120,98
Nombre de titres	34 801,744	37 850,416	72 664,543	73 107,724	73 334,613
Valeur liquidative unitaire	958,67	1 078,91	1 054,14	1 033,21	1 101,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,55	13,07	8,50	-41,95	-0,32
Capitalisation unitaire sur résultat	1,48	2,39	4,73	3,60	16,69
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P en EUR					
Actif net	912 714,86	3 100 602,36	9 743 459,20	12 362 964,15	13 528 607,45
Nombre de titres	9 627,157	29 205,487	94 434,617	122 986,329	127 034,729
Valeur liquidative unitaire	94,80	106,16	103,17	100,52	106,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,74	1,29	0,84	-4,09	-0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	-0,27	-0,10	-0,24	1,01
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B en EUR					
Actif net	0,00	284 563,18	1 709 693,38	1 670 724,43	1 487 539,15
Nombre de titres	0,00	268,007	1 653,007	1 653,007	1 385,100
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 061,77	1 034,29	1 010,71	1 073,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-8,96	8,35	-41,09	-0,20
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-2,49	1,44	0,53	13,26

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	3 222 457,43
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 033,839
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 062,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	8,93
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	8,78
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI en USD					
Actif net en USD	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037,26
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	8,08
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	8,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	2 399	496 593,00	0,50
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 586	996 190,80	1,01
BEIERSDORF AG	EUR	3 883	524 010,85	0,53
COMMERZBANK AG	EUR	20 322	258 699,06	0,26
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	795	37 333,20	0,04
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 500	284 475,00	0,29
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	13 286	530 310,69	0,53
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	51 964	1 169 190,00	1,18
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	580	262 334,00	0,26
SAP SE	EUR	8 904	1 606 815,84	1,63
VONOVIA SE	EUR	3 100	84 940,00	0,09
TOTAL ALLEMAGNE			6 250 892,44	6,32
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	178 310	806 228,67	0,81
CAIXABANK S.A.	EUR	57 225	257 111,93	0,26
IBERDROLA SA	EUR	71 060	816 834,70	0,83
INDITEX	EUR	9 426	439 911,42	0,44
TOTAL ESPAGNE			2 320 086,72	2,34
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	51 362	169 032,34	0,17
NORDEA BANK ABP	EUR	24 000	251 280,00	0,26
TOTAL FINLANDE			420 312,34	0,43
FRANCE				
ACCOR	EUR	2 943	127 431,90	0,13
AIR LIQUIDE	EUR	2 605	502 348,20	0,51
AXA	EUR	14 300	497 854,50	0,50
BNP PARIBAS	EUR	12 400	816 664,00	0,82
CAPGEMINI SE	EUR	1 282	273 450,60	0,28
CARREFOUR	EUR	9 900	157 162,50	0,16
DANONE	EUR	14 993	897 930,77	0,91
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 135	447 709,50	0,45
L'OREAL	EUR	1 600	701 840,00	0,71
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 796	1 497 325,20	1,51
ORANGE	EUR	40 236	438 089,57	0,44
RENAULT SA	EUR	11 449	535 755,96	0,54
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 968	831 891,20	0,84
SOCIETE GENERALE SA	EUR	12 000	297 720,00	0,30
VALLOUREC	EUR	43 041	740 305,20	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	21 500	647 795,00	0,65
VINCI SA	EUR	9 356	1 111 118,56	1,13
VIVENDI	EUR	58 043	586 234,30	0,59
TOTAL FRANCE			11 108 626,96	11,22
ITALIE				
UNICREDIT SPA	EUR	12 525	440 566,88	0,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ITALIE			440 566,88	0,44
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	3 461	3 087 904,20	3,12
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	20 311	563 020,92	0,57
STELLANTIS NV	EUR	24 392	642 119,40	0,65
TOTAL PAYS-BAS			4 293 044,52	4,34
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	20	798,40	0,00
TOTAL SUISSE			798,40	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			24 834 328,26	25,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées			24 834 328,26	25,09
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	500 000	503 399,92	0,51
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 15-03-28	EUR	800 000	802 401,21	0,81
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	500 000	509 714,06	0,51
TOTAL ALLEMAGNE			1 815 515,19	1,83
ANTILLES NEERLANDAISES				
PLUXEE NV 3.5% 04-09-28	EUR	400 000	401 407,54	0,41
TOTAL ANTILLES NEERLANDAISES			401 407,54	0,41
AUTRICHE				
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 116 033,13	1,13
TOTAL AUTRICHE			1 116 033,13	1,13
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	1 400 000	1 276 189,28	1,28
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	600 000	603 169,23	0,60
EUROPEAN UNION 3.375% 04-10-38	EUR	4 600 000	4 893 997,56	4,95
EUROPEAN UNION 3.375% 04-11-42	EUR	3 100 000	3 221 052,46	3,26
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	1 200 000	1 243 486,43	1,25
PROXIMUS 4.0% 08-03-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 034 964,32	1,05
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	EUR	500 000	442 609,11	0,45
TOTAL BELGIQUE			12 715 468,39	12,84
CANADA				
TORONTO DOMINION BANK THE 3.631% 13-12-29	EUR	967 000	989 764,40	1,00
TOTAL CANADA			989 764,40	1,00
DANEMARK				
AP MOELLER MAERSK AS 3.75% 05-03-32	EUR	400 000	406 295,78	0,41
COLOPLAST FINANCE BV 2.25% 19-05-27	EUR	372 000	366 545,41	0,37
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 076 429,18	2,10
ORSTED 3.75% 01-03-30 EMTN	EUR	800 000	816 988,33	0,83
TOTAL DANEMARK			3 666 258,70	3,71
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	600 000	613 886,33	0,62
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	400 000	370 123,45	0,37
BANCO NTANDER 3.625% 27-09-26	EUR	1 000 000	1 016 639,26	1,03
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	1 400 000	1 477 756,92	1,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	900 000	835 672,06	0,84
CELLNEX TELECOM 1.0% 20-04-27	EUR	200 000	187 065,10	0,20
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 0.875% 28-10-27	EUR	900 000	821 283,59	0,83
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.125% 04-04-29	EUR	600 000	630 334,38	0,63
TOTAL ESPAGNE			5 952 761,09	6,02
ETATS-UNIS				
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	1 750 000	1 718 914,69	1,74
FEDEX 0.45% 04-05-29	EUR	848 000	738 263,59	0,74
MORGAN STANLEY 3.79% 21-03-30	EUR	1 320 000	1 333 351,62	1,35
VERIZON COMMUNICATION 3.875% 08-02-29	USD	800 000	713 903,81	0,72
TOTAL ETATS-UNIS			4 504 433,71	4,55
FINLANDE				
NESTE OYJ 3.875% 21-05-31 EMTN	EUR	700 000	727 354,01	0,73
OP CORPORATE BANK 0.625% 27-07-27	EUR	616 000	564 999,02	0,57
TOTAL FINLANDE			1 292 353,03	1,30
FRANCE				
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	600 000	718 535,59	0,72
ARKEMA 0.125% 14-10-26 EMTN	EUR	300 000	277 626,73	0,29
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	750 000	718 893,07	0,72
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 058 906,31	1,07
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	800 000	823 898,16	0,84
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	700 000	617 327,99	0,62
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	1 200 000	1 224 899,80	1,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	900 000	946 288,94	0,95
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	500 000	486 000,00	0,50
EUTELT 2.0% 02-10-25	EUR	800 000	792 015,72	0,80
FAURECIA 3.125% 15-06-26	EUR	300 000	295 914,00	0,30
FNAC DARTY 2.625% 30-05-26	EUR	0,00	4 035,94	0,01
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	600 000	620 807,16	0,62
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	400 000	431 247,53	0,43
PERNOD RICARD 1.125% 07-04-25	EUR	500 000	493 206,02	0,50
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	600 000	582 762,00	0,59
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	1 887 000	1 905 278,79	1,92
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	700 000	650 646,50	0,66
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	1 100 000	1 170 666,92	1,18
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.0% 25-05-34	EUR	1 000 000	756 702,22	0,77
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	300 000	295 162,57	0,29
TOTAL FRANCE			14 870 821,96	15,02
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 4.5% 18-10-27	EUR	1 400 000	1 472 059,03	1,49
TOTAL IRLANDE			1 472 059,03	1,49
ISLANDE				
ICELAND 3.5% 21-03-34	EUR	510 000	519 685,25	0,52
TOTAL ISLANDE			519 685,25	0,52
ITALIE				
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	700 000	772 759,20	0,78
BPER BANCA 4.25% 20-02-30 EMTN	EUR	600 000	613 663,90	0,62
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	500 000	499 931,41	0,51

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT 4.3% 23-01-31 EMTN	EUR	2 200 000	2 254 079,37	2,27
TOTAL ITALIE			4 140 433,88	4,18
LUXEMBOURG				
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	900 000	825 200,48	0,83
CFRVX 0 3/4 05/26/28	EUR	545 000	501 184,14	0,51
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	727 000	677 040,28	0,69
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	200 000	182 022,82	0,18
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20-02-28	EUR	500 000	443 488,72	0,45
TOTAL LUXEMBOURG			2 628 936,44	2,66
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.125% 15-01-29	EUR	663 000	669 454,45	0,68
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	500 000	505 189,75	0,51
CTP NV 4.75% 05-02-30 EMTN	EUR	600 000	613 003,39	0,62
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	430 000	414 296,88	0,41
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	1 500 000	1 556 693,73	1,57
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.25% 05-04-29	EUR	400 000	421 175,10	0,43
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	800 000	842 317,81	0,86
WABTEC TRANSPORTATION NETHERLANDS BV 1.25% 03-12-27	EUR	500 000	464 460,83	0,46
TOTAL PAYS-BAS			5 486 591,94	5,54
ROYAUME-UNI				
COMPASS 3.25% 06-02-31 EMTN	EUR	100 000	100 555,65	0,10
LLOYDS BANKING GROUP 3.125% 24-08-30	EUR	1 210 000	1 205 136,16	1,22
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	1 000 000	1 041 115,68	1,05
RMGLN 1 1/4 10/08/26	EUR	400 000	377 025,69	0,38
STANDARD CHARTERED 4.196% 04-03-32	EUR	1 136 000	1 151 380,04	1,16
WPP FINANCE 2013 3.625% 12-09-29	EUR	500 000	501 354,48	0,51
TOTAL ROYAUME-UNI			4 376 567,70	4,42
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	1 100 000	1 129 039,55	1,14
SECURITAS AB 0.25% 22-02-28	EUR	400 000	355 460,02	0,36
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	600 000	629 424,48	0,64
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 1.0% 15-04-25	EUR	300 000	294 638,14	0,30
VATFAL 0 1/2 06/24/26	EUR	267 000	251 137,47	0,25
TOTAL SUEDE			2 659 699,66	2,69
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			68 608 791,04	69,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			68 608 791,04	69,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I	EUR	8,077	1 049 345,18	1,06
TOTAL FRANCE			1 049 345,18	1,06
LUXEMBOURG				
BLOR MICR BO DT - SHS -N - USD- CAP	USD	96	1 280 219,56	1,29
TOTAL LUXEMBOURG			1 280 219,56	1,29
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 329 564,74	2,35
TOTAL Organismes de placement collectif			2 329 564,74	2,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	80	27 200,00	0,03
EURO STOXX 50 0624	EUR	-125	-170 625,00	-0,18
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-143 425,00	-0,15
TOTAL Engagements à terme fermes			-143 425,00	-0,15
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4400	EUR	440	183 920,00	0,19
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			183 920,00	0,19
TOTAL Engagements à terme conditionnels			183 920,00	0,19
TOTAL Instruments financier à terme			40 495,00	0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	135 925	135 925,00	0,14
TOTAL Appel de marge			135 925,00	0,14
Créances			2 332 594,86	2,35
Dettes			-1 988 795,42	-2,01
Comptes financiers			2 697 781,96	2,73
Actif net			98 990 685,44	100,00

Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART EI	EUR	3 033,839	1 062,17
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART B	EUR	1 385,100	1 073,95
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I	EUR	73 334,613	1 101,13
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P	EUR	127 034,729	106,49
Parts FEDERAL ETHI-PATRIMOINE PART UI	USD	1,000	1 037,26

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Arkéa Ethi-Patrimoine

Identifiant d'entité juridique : 969500D7395YM15ZO861

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

46,3 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels).

Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans les valeurs ne répondant pas aux critères éthiques inspirés des valeurs de la doctrine sociale de l'Eglise et des valeurs traduites par la Conférence des Evêques de France en critères appelés les « Repères Éthiques ». L'investissement dans des fonds externes s'est limité aux fonds respectant la Doctrine Sociale de l'Eglise tels que définis par l'équipe Recherche ESG.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. La performance des indicateurs de durabilité est la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 85.5 tCO₂eq/M€. 0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31/03/2024, la performance de l'indicateur de durabilité "Intensité Carbone Scope 1&2" était de 74.4 tCO₂eq/M€.

0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.



● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 30%. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux. Il a réalisé des investissements durables pour « 20510_FI » % correspondant à des émetteurs dont la majorité du chiffre d'affaires contribue à un objectif environnemental ou social ou qui sont certifiés SBTi.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Dans le cadre des investissements réalisés en direct par le fonds, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI"). Si un investissement ne respecte pas ce principe "DNSH", il n'est donc pas considéré comme un investissement durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ("PAI"), telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, sont prises en compte lors de l'application de listes d'exclusion dans le cadre de la méthodologie "Best-in-Class" appliquée aux investissements directs (hors OPC) réalisés par le fonds :

- Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux 10 principes du pacte mondial édicté par les Nations Unies. (PAI n°10).
- Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d'énergies fossiles ainsi que les les projets dédiés aux énergies fossiles non conventionnelles.
- Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :
 - (i) réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales) ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
 - (ii) qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
 - (iii) qui ont des capacités installées de production d'électricité issue du charbon > 5 GW
 - (iv) qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures
 - (v) qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.
- Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions et/ou des armes bactériologiques et chimiques

De plus, les autres PAI sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG Best-in-Class d'Arkéa Asset Management. Cette méthodologie repose sur les piliers suivants:

- Environnement : prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).
- Social : évaluation de la mise en place de mécanismes de respect du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI n°11) et prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)
- Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)

Cette méthodologie de notation couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

Ce processus de notation permet d'obtenir une note "Best-in-Class" comprise entre A et E, les émetteurs A étant considérés comme étant les plus performants de leur secteur. La prise en compte de tous ces indicateurs permet ainsi de comparer les émetteurs et d'identifier ceux dont les activités ont les plus fortes incidences négatives.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Arkéa Asset Management applique une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces entreprises, Arkéa Asset Management s'appuie

sur un outil fourni par un prestataire externe permettant d'identifier les entreprises qui ont contrevenu de façon sévère et/ou récurrentes aux principes internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail et/ou qui sont impliquées dans des scandales de corruption ou qui ont provoqué de graves atteintes à l'environnement.

De plus, Arkéa Asset Management interdit tout investissement dans des entreprises impliquées dans la conception, la fabrication, le stockage et/ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions et armes bactériologiques et chimiques).

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best-in-Class" d'Arkéa Asset Management repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management. Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué n°2022/1288 du 6 avril 2022 sont pris en considération.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

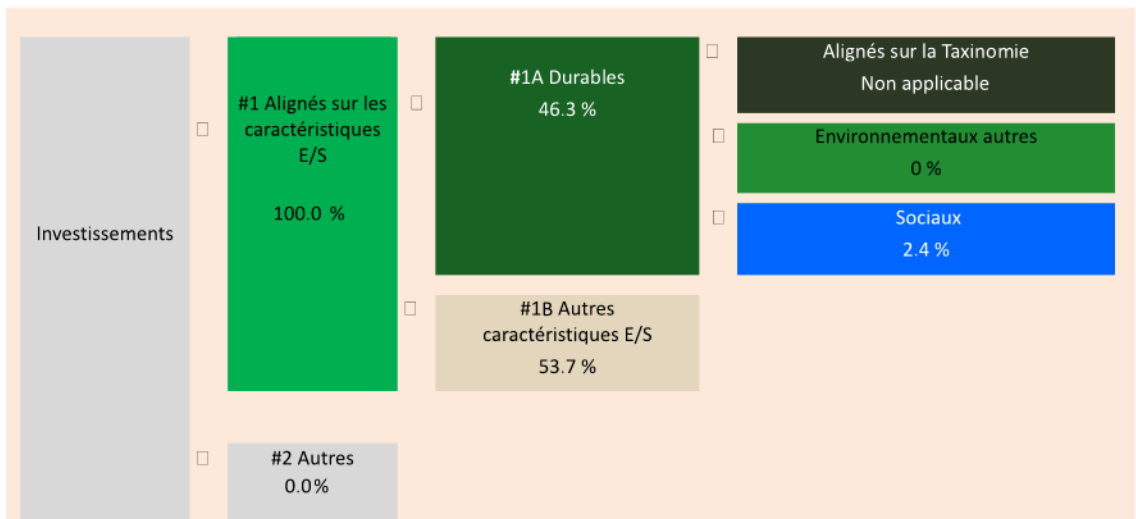
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
REPU FE 2,5 02-35	Quasi-Souverains	6.3%	Allemagne
EURO UN 3,375 10-38	Quasi-Souverains	4.8%	Supranational
ITAL BU 4,0 11-30	Quasi-Souverains	4.7%	Italie
SAP SE	Technologiques	2.6%	Allemagne
EURO UN 3,375 11-42	Quasi-Souverains	2.6%	Supranational
FRAN GO 0,0 11-29	Souverains OCDE	2.2%	France
UNIC 4,3 01-31	Banques	2.0%	Italie
ROMA GO 5,875 07-32	Souverains OCDE	1.9%	Roumanie

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
LVMH MOET HENNE	Consommation Cyclique	1.8%	France
BlueOrchard Microfin	Fonds d'investissement	1.7%	Luxembourg (pays)
ASML HOLDING NV	Technologiques	1.6%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTR	Industrie	1.5%	France
L OREA 2,875 11-31	Consommation Non Cyclique	1.5%	France
KRAF HE 3,25 03-33	Consommation Non Cyclique	1.5%	États-Unis
DEUTSCHE TELEKOM	Activités Régulées	1.5%	Allemagne



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Services de télécommunications diversifiés, Produits alimentaires, Métaux et mines, Sociétés de négoce et distributeurs, Hôtels, restaurants et loisirs, Produits personnels, Boissons, Banques, Infrastructure de transport, Services financiers diversifiés, Maritime, Contenants et emballages, Compagnies aériennes, Assurance, Services informatiques, Commerce de détail spécialisé, Médias, Automobiles, Biens durables pour le foyer, Gestion immobilière et développement, Transport aérien et logistique, Services publics multiples, Marchés de capitaux, Pétrole, gaz et combustibles consommables, Produits chimiques, Divertissement, Produits de construction, Équipements et fournitures médicaux, Textiles, habillement et articles de luxe, Construction et génie civil, Équipement électrique, Équipements et services énergétiques, Commerce de détail alimentaire et de première nécessité, Services publics d'électricité, Logiciels, Semiconducteurs et équipements semiconducteurs.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

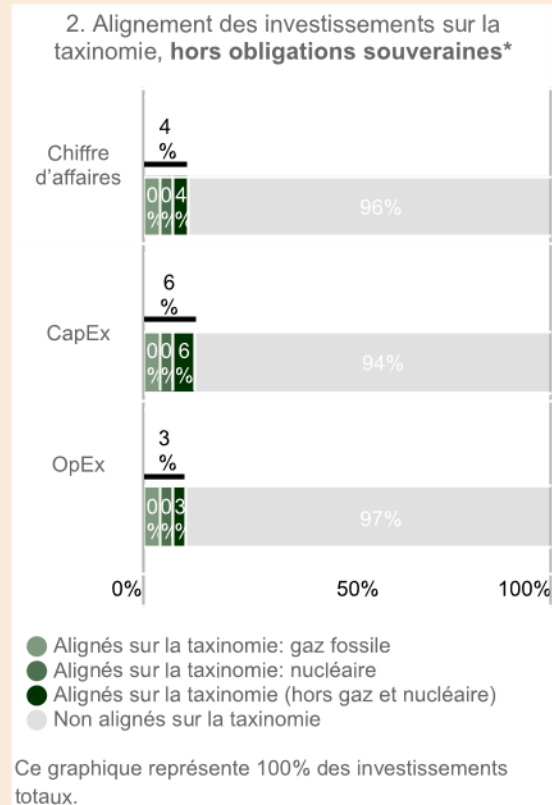
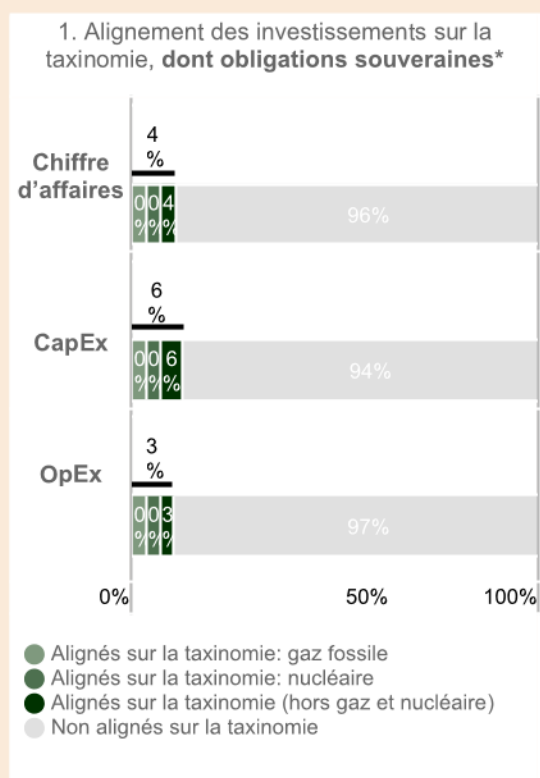
☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion des investissements durables sur le plan social a été de 2.4 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● ***En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.